REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 24 mai 2022
Aux représentantes et représentants
des médias

Département de la sécurité, de la population et da la santé

Variole du singe: premier cas détecté dans le canton de Genève

Aujourd'hui, un premier cas de variole du singe a été confirmé dans le canton de Genève. Il s'agit du deuxième cas confirmé en Suisse, le premier cas ayant été confirmé le 21 mai 2022 dans le canton de Berne.

Conformément aux recommandations de l'OFSP, la personne concernée se trouve en isolement jusqu'à la résolution complète de la maladie. Son état général est bon et ne nécessite pas d'hospitalisation actuellement. Les premiers éléments recueillis indiquent qu'elle a été contaminée lors d'un voyage à l'étranger. Une enquête épidémiologique est en cours afin d'avertir les personnes qui pourraient être exposées.

La variole du singe (orthopoxvirose simienne) est une maladie infectieuse causée par virus qui se transmet de l'animal à l'humain, mais qui peut aussi se transmettre d'humain à humain. Depuis le début du mois de mai 2022, plusieurs dizaines de cas de variole du singe ont été signalés dans plusieurs pays européens, en Amérique et en Australie.

C'est la première fois que des chaînes de transmission sans lien connu avec l'Afrique de l'Ouest ou centrale sont signalées. Jusqu'à présent, la grande majorité des cas rapportés ont montré une évolution favorable avec rémission des symptômes.

La transmission entre humains peut se faire par de grosses gouttelettes respiratoires lors d'un contact étroit et prolongé. Le virus peut également être transmis par contact. Selon les informations actuelles du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), les personnes avec plusieurs partenaires sexuels, y compris les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, semblent présenter un risque supplémentaire de transmission. Une analyse scientifique plus poussée des modes de transmission est en cours.

Les personnes présentant des symptômes tels que fièvre, courbatures, faiblesse et lésions de la peau doivent consulter un médecin, qui décidera de la nécessité ou non d'un dépistage.

Pour toute information complémentaire: M. Laurent Paoliello, directeur de la communication et de la coopération, DSPS, T. 079 935 86 75.